



Bonneuil en Valois



FICHE COLLECTIVE D'INSCRIPTION ALSH CANTINE PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Enfants inscrits

NOM Prénom _____ né(e) le ___/___/___ Classe _____
 NOM Prénom _____ né(e) le ___/___/___ Classe _____
 NOM Prénom _____ né(e) le ___/___/___ Classe _____
 NOM Prénom _____ né(e) le ___/___/___ Classe _____
 NOM Prénom _____ né(e) le ___/___/___ Classe _____

Adresse _____

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Foyer

NOM et Prénom de la Mère ou représentant légal,

Tél. domicile ___/___/___/___/___
 Tél. travail ___/___/___/___/___
 Tél. Portable ___/___/___/___/___

Mail _____

Profession _____

Employeur _____

NOM et Prénom du Père ou représentant légal

Tél. domicile ___/___/___/___/___
 Tél. travail ___/___/___/___/___
 Tél. Portable ___/___/___/___/___

Mail _____

Profession _____

Employeur _____

Situation de famille : (*Rayer les mentions inutiles*)

célibataire - union libre - pacsé(e) - mariés - séparé(e) - divorcé(e) - veuf(ve)

N° de sécurité sociale du père: ___/___/___/___/___/___/___/___
 Organisme _____

N° de sécurité sociale de la mère: ___/___/___/___/___/___/___/___
 Organisme _____

N° d'allocataire C.A.F. _____
 (ou régime particulier à préciser le cas échéant)

Compagnie Assurance Responsabilité Civile Familiale : _____

N° de police d'assurance _____

PERSONNE(S) POUVANT VENIR CHERCHER LES ENFANTS :

NOM - Prénom	degré parenté	Adresse

EN CAS D'URGENCE PREVENIR

NOM - Prénom	degré parenté	Numero de téléphone

Une pièce d'identité pourra être demandée aux personnes pouvant venir chercher les enfants.

MAIRIE DE BONNEUIL EN VALOIS - ☎ 03.44.88.50.29 - secrtaire@bonneuil83.fr - 📠 03.44.88.19.07
ACCUEIL PERISCOLAIRE - ☎ 09.71.37.57.92 - perisco@bonneuil83.fr



Bonneuil en Valois



FREQUENTATION DE LA STRUCTURE :

PÉRISCOLAIRE du MATIN PÉRISCOLAIRE du SOIR MERCREDI PETITES VACANCES CANTINE

Horaires prévisionnels PÉRISCOLAIRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Heure arrivée					
Heure départ					
<input type="checkbox"/> Variable selon planning de travail					

CANTINE

(Cocher la rubrique correspondant à votre souhait)

Fréquentation régulière de la cantine scolaire

Cocher les cases correspondant aux jours de présence de votre enfant à la cantine

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Fréquentation occasionnelle de la cantine

Mes enfants ne mangeront pas à la cantine de manière régulière.

Je m'engage à transmettre un planning mensuel de réservation de repas à l'équipe périscolaire ou au secrétariat de la mairie chaque début de mois pour le mois suivant.

(Exemple avant le 20 septembre pour le mois d'octobre)

PRESENCE DES ENFANTS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

- Vacances de Toussaint
- Vacances de Février Semaine 1
- Vacances de Pâques
- Vacances d'été

DROIT A L'IMAGE & MENTIONS LEGALES

Je soussigné(e)
Responsable des enfants

autorise n'autorise pas

La prise de vue ainsi que la publication de l'image de mes enfants dans le cadre de la communication municipale.

Je prends note que les éventuels commentaires accompagnant la reproduction des images respecteront l'anonymat de l'enfant et ne porteront pas atteinte à sa réputation.

Je soussigné(e)
Responsable de l'enfant

Déclare avoir pris connaissance des dispositions ci-dessous mentionnées :

- Les frais médicaux sont à la charge de la famille. Ces frais sont remboursés par les organismes de sécurité sociale et caisse complémentaire,
- Vos enfants ne sont placés sous la responsabilité de la commune de Bonneuil en Valois que pendant leur présence à l'accueil périscolaire et leur participation aux activités (à l'heure, la $\frac{1}{2}$ journée, à la journée en cas de prise de repas sur place, de sortie) et pendant leur présence à la cantine.
- Vous demeurez responsable de vos enfants pendant leur parcours pour venir à l'accueil périscolaire et sur le chemin du retour au domicile.
- Vous demeurez responsable des faits et gestes de vos enfants à l'encontre des tiers, des locaux et du matériel de l'accueil périscolaire, de la cantine et pour tout incident le touchant personnellement (exemple : en cas de chute), sauf en cas de faute grave d'organisation et manque de surveillance de la ville.
- Contracter une assurance n'est pas obligatoire. *Ne pas être assuré peut contraindre à assumer personnellement et financièrement la réparation des dommages que votre enfant pourrait causer.*

Date :

Signature :

MAIRIE DE BONNEUIL EN VALOIS - ☎ 03.44.88.50.29 - secrtaire@bonneuil83.fr - 📠 03.44.88.19.07

ACCUEIL PERISCOLAIRE - ☎ 09.71.37.57.92 - perisco@bonneuil83.fr

5 PLACE DE LA MAIRIE - 60123 - BONNEUIL EN VALOIS